

Le 17 février 2009

Martine Volard
Conseillère municipale
Présidente du Groupe « Mouvement
Démocrate Courbevoie »

M.le Maire, Député des Hauts de Seine
Hôtel de Ville
92401 Courbevoie cedex

Monsieur le Maire,

Par lettre du 16 février courant, vous me reprochez la diffusion aux locataires des Damiers d'une lettre que vous estimez polémique et qui, selon vous, ne respecterait pas les règles fixées par l'observatoire chargé du relogement que vous avez mis en place.

Je tiens à vous faire part de mon désaccord formel sur vos propos. Aucune règle préalable concernant le fonctionnement de cet observatoire n'a jamais été fixée et ma participation à ce groupe de travail, comme je l'ai dit lors de la première réunion et fait inscrire dans le compte rendu, ne vaut absolument pas validation de cette opération. Je reste donc entièrement libre d'exprimer auprès des habitants la position de notre groupe sur ce sujet et ce, en dehors de toute communication émanant de la Ville. La lettre que vous évoquez avait d'ailleurs pour but principal de leur rappeler leurs droits et les rassurer face aux menaces insidieuses qui pèsent sur eux.

Depuis le départ, j'estime que cette opération est non seulement illégitime car non justifiée par un intérêt d'ordre public, mais également moralement condamnable car elle déloge des habitants parfaitement dans leur droit au bénéfice d'habitations de très grand luxe. Je suis pour ma part étonnée que vous accordiez si peu d'intérêt à nos concitoyens et validiez, au moins par votre inaction, une telle opération qu'il serait parfaitement en votre pouvoir d'arrêter. En effet, le Préfet des Hauts de Seine a noté dans son courrier du 20 juin 2008 que le bailleur pouvait s'exonérer de son obligation de louer pour une durée de 30 ans les logements concernés en sollicitant son avis motivé, conformément à l'article L.443-8 du Code de la Construction et de l'Habitat.

Or, cet article précise également que cette décision motivée est prise après consultation du maire de la commune d'implantation. A ma connaissance, à ce jour, vous n'avez pas fait part de votre opposition à ce projet.

En cette qualité de maire et de vice-président de l'EPAD, vous pourriez par ailleurs promouvoir une opération de rénovation urbaine et de revitalisation de ce quartier. Le Plan de Renouveau de la Défense ne doit pas conduire à en déloger ses habitants actuels et remettre en cause la mixité sociale existant sur notre ville, qui fait également sa richesse.

Même si vous considérez comme polémique toute position qui serait contraire à la vôtre, je continuerai à exprimer publiquement mon opinion sur ce sujet car il est de ma responsabilité de conseillère municipale de défendre les intérêts légitimes de mes concitoyens, lorsqu'ils sont menacés.

Je vous prie de bien vouloir agréer, Monsieur le Maire, mes salutations respectueuses.

